

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/08/2010

L'an deux mille dix, le quatorze août, à 14 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril Cotonat, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie Nabos, Eliane Duffau et Valérie Domerc, Messieurs J.Luc Bonnemaïson, Luc Cazeneuve, Cyril Cotonat, J.Michel Esquerra, Philippe Quaglino et Georges Torrent, Franck Lille

Absents : Jacky LAVILANIE excusé

Mme Valérie DOMERC a été élue secrétaire de séance

1° / Délimitation des zonages pour la carte communale

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la conclusion de la synthèse rendue en pré-diagnostic par la société URBADOC avec leur proposition de deux zones à bâtir. La société URBADOC devra rendre une mise à jour de cette synthèse avec les renseignements fournis par les exploitants agricoles (réunion du 19 juillet) à savoir les différents types de cultures.

A la suite des états et des doléances retranscrites sur le cahier mis à disposition à la mairie, le Conseil Municipal a émis une première réflexion quant à l'ouverture d'éventuelles zones urbaines sur la commune.

2° / Questions diverses

- Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 168,20€ à l'association « Les Arts Maniacs » afin de combler le déficit de la soirée Jazz du 04 Août dernier. En effet, cette subvention est octroyée afin de ne pas gréver les budgets des six associations de la commune qui organisaient cette soirée conjointement.
- Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour une délibération concernant une subvention exceptionnelle sur le programme 122-01 demandée au titre des travaux de l'Eglise Saint Laurent d'un montant de 10 000€ (subvention déjà sollicitée au titre de la réserve parlementaire).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H30.

Ont signé le registre tous les membres présents.